Ce Qui Distingue Le Musulman Du Polythéiste



Par l'Imam Mou<u>h</u>ammed Ibn 'Abdel Wahhab



INTRODUCTION

Louanges à Allah Qui S'est manifesté dans les merveilles qu'Il a créées.

Il est Celui Qui transcende dans Son Essence et Ses Attributs tout ce qu'on Lui associe. Il a créé tout ce qui existe et rien n'échappe à Sa connaissance, même les choses les plus infimes tel que l'atome.

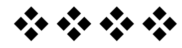
Louange, gloire et pureté à Lui. A Lui notre gratitude pour nous avoir guidés vers l'islam et pour nous avoir éloignés de toutes les déviations et de l'égarement.

J'atteste qu'il n'y a pas de divinité [digne d'adoration] en dehors d'Allah, Unique, sans aucun associé. Telle est l'attestation du monothéiste, vouée à Allah, matin et soir.

Et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son envoyé ; il est le Prophète qui nous a apporté la religion droite. Et nous nous abreuvons à la source de son eau douce et limpide.

Seigneur, que Ta prière et Ton salut soient sur le prophète Muhammad, sur sa famille et sur ses nobles et vertueux Compagnons.

Des amis, de qui il ne m'a pas convenu de rejeter l'idée, m'ont demandé de leur rédiger un fascicule contenant quatre questions et quatre règles par lesquelles le musulman se distingue du polythéiste.



Règle numéro 1

[*Obéir à Allah et à Son Messager*][1]

Celui Qui nous a créés et Qui nous a donnés forme, ne nous a pas abandonnés vainement. Il nous a en effet envoyé un messager (le Prophète Muhammad) avec un Livre (le Coran) qui émane de Lui. Celui qui obéit aux injonctions du Coran sera un élu du paradis et quiconque désobéit a l'enfer pour demeure éternelle.

La preuve en est la parole d'Allah le Très-Haut :

« **Nous vous avons envoyé un messager pour être témoin contre vous, de même que Nous avions envoyé un messager à Pharaon** »

(Sourate L'enveloppé (Al-Muzzamil) V15)

Et le Très-Haut dit :

« **... Et quiconque obéit à Allah et à Son messager, Il le fera entrer dans les jardins sous lesquels coulent des ruisseaux pour y demeurer éternellement. Et voilà la grande réussite.**

Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, et transgresse Ses ordres, Il le fera entrer au Feu pour y demeurer éternellement. Et celui-là aura un châtiment avilissant. »

(Sourate Les femmes (An-Nisa') V 13-14)

[1] Les titres de chapitre entre crochets ont été ajoutés par le traducteur.

Règle numéro 2

[*Vouer à Allah un culte exclusif*]

Allah - gloire et pureté à Lui - n'a créé toute la création[2] que pour qu'elle L'adore, en Lui vouant un culte exclusif. La preuve en est la parole du Très-Haut :

« **Je n'ai créé les Jinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.** »
(Sourate Qui éparpillent (Ad-Dariyat) V56)

Et Il dit - gloire et pureté à Lui :

« **Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière et d'acquitter la Zakât. Et voilà la religion de droiture** »
(Sourate La preuve (Al-Bayyinah) V 5)

[2] Parmi sa création, Allah a créé les animaux, les êtres humains ainsi que les *Jinns* et les anges. Ces deux derniers groupes font partie d'un monde parallèle au nôtre, qui nous est invisible. [NdT]

Règle numéro 3

[*Rejeter le polythéisme (Ash-Shirk)*]

Sans aucun doute, lorsqu'un acte de polythéisme se mêle à l'adoration, celle-ci s'annule et n'est plus acceptée par Allah.

Et de tous les péchés, nous pouvons espérer le pardon, sauf du polythéisme. La preuve en est la parole du Très-Haut :

« **En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : "Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine, et tu seras très certainement du nombre des perdants".** »

(Sourate Les groupes (Az-Zumar) V 65)

Et Allah - gloire et pureté à Lui - dit :

« **Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelqu'associé commet un énorme péché.** »

(Sourate Les femmes (An-Nisa') V 48)

Et Allah - gloire et pureté à Lui - dit :

« **... Quiconque associe à Allah [d'autres divinités], Allah lui interdit le paradis ; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs !** »

(Sourate La table servie (Al-Maidah) V 72)

Il fait partie des types de polythéisme que de croire en des divinités en dehors d'Allah, comme par exemple, croire en un astre, une personne, un prophète, une personne pieuse, un sorcier, un prédicateur, une plante, un animal ou tout autre objet, en croyant que cet objet d'adoration est capable par lui-même de produire un bien, ou qu'il peut écarter un mal, en l'invoquant ou en lui demandant de l'aide.

Allah dit dans le Coran :

« **Ce qu'Allah accorde en miséricorde aux gens, il n'est personne à pouvoir le retenir. Et ce qu'Il retient, il n'est personne à le relâcher après Lui...** »

(Sourate Le Crèateur (Fatir) V 2)

Il dit encore :

« **Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce...** »

(Sourate Jonas (Yunus) V 107)

Certes, Allah le Tout-Puissant, par cet attribut [le fait qu'Il détienne Lui Seul le bien et le mal] nous a obligés à ne demander de secours que de Sa part. Et l'on ne doit chercher aucune assistance autre que La Sienne, et toute invocation ne doit être adressée qu'à Lui.

A ce sujet, Allah dit :

« **Dis : "Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous. Il est notre Protecteur. C'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance".** »

(Sourate Le repentir (At-Tawbah) V 51)

Allah le Très-Haut dit, blâmant les gens du Livre qui cherchaient le secours de ‘Îssâ (Jésus) et de ‘Uzayr[3] - sur eux le salut -lorsqu'Allah les a frappés de la sécheresse et de la famine :

« **Dis : "Invoquez ceux que vous prétendez [êtres des divinités] en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur ni de le détourner". Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes] le moyen qui les rapprochera le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. Le châtiment de ton Seigneur est vraiment redouté.** »

(Sourate Le voyage nocturne (Al-Isra) V 56-57)

Allah le Très-Haut dit à Son Prophète :

« **Dis : "je suis en fait un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un dieu unique ! Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse des bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur".** »

(Sourate La caverne (Al-Kahf) V 110)

Le Très-Haut dit encore [par la bouche de Son Prophète] :

« **Dis : "Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu'Allah veut. Et si je connaissais l'Inconnaissable (al-Ghayb), j'aurais eu des biens en abondance, et aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis, pour les gens qui croient qu'un avertisseur et un annonciateur".** »

(Sourate Al-Araf V 188)

---

[3] Un des prophètes qu’Allah a envoyé auprès des juifs.

Font partie de ce genre de polythéisme, le fait de placer sa confiance en un autre qu'Allah, la prière, le vœu, et le sacrifice pour un autre qu'Allah.

Allah dit :

« **... Adore-Le donc et place ta confiance en Lui...** »

(Sourate Hud V 123)

Allah le Très-Haut dit :

« **Et place ta confiance en le Vivant Celui qui ne meurt jamais...** »

(Sourate Le discernement (Al Furqane) V 58)

Le Très-Haut dit encore :

« **... Et c'est à Allah que s'en remettent entièrement ceux qui ont confiance en Lui.** »

(Sourate Abraham (Ibrahim) V 12)

Le Très-Haut dit [pour marquer l'obligation de ne sacrifier que pour Lui] :

« **Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah...** » jusqu'à la parole du Très-Haut : « **... (vous sont interdits aussi la bête] qu'on a immolée sur les pierres dressées..**»

(Sourate La table servie (Al-Maidah) V 3)

« **Accomplis la prière pour ton Seigneur et sacrifie.** »

(Sourate L'abondance (Al-Kawtar) V 2)

« **Dis : "En vérité, ma prière, mes offrandes, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur des mondes".** »

(Sourate Les bestiaux (Al-Anam) V 31)

Fait partie des genres de polythéisme, le fait de rendre licite *ce* qu'Allah a interdit et illicite ce qu'Il a permis, en croyant que c'est cela la vérité. Le Très-Haut dit au sujet des gens du Livre :

« **Ils ont pris leurs rabbins et leur moines, ainsi que le Messie fils de Marie, comme seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique, pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent.** »

(Sourate Le repentir (At-Tawbah) V31)

ʿAdîy ibn Hâtim -*qu'Allah l'agrée*- a demandé au Prophète -*salla llahou 'alayhi wa sallam*- [au sujet de ce verset] : « *Ô Messager d'Allah! Ils ne les ont pas adorés !?* » Et le Messager de dire : ***« Leurs moines et leurs rabbins n'ont-ils pas autorisé l'illicite et ils leur ont obéi ? Et n'ont-ils pas interdit le licite et ils les ont les suivis ? »*** L'autre de lui répondre : « *Si.* », et le Prophète répliqua : ***« C'est cela, les adorer. »***[4]

Leurs rabbins et leurs moines sont leurs savants et les personnes [parmi eux] dévouées à l'adoration. Les gens du Livre les ont pris comme divinités en dehors d'Allah. Ils ne croient pas qu'ils sont des seigneurs tout puissants et les créateurs de l'univers, car ils disent : « Allah est notre Seigneur et Il est [aussi] le leur », mais ils ont obéi [à leurs moines et à leurs rabbins] en autorisant ce qu'Allah a interdit et en interdisant ce qu'Il a permis. Allah considère cela comme l'adoration d'un autre que Lui.

Alors, quiconque obéit à un savant ou à une personne pieuse ou à toute autre personne, qui interdit ce qu'Allah a rendu licite ou qui autorise ce qu'Il a interdit, tout en étant conscient de ses agissements, a alors pris cette personne comme divinité, tout comme ceux qui **«ont pris leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah.»**

D'autre part, des polythéistes ont dit au Prophète-*salla llahou 'alayhi wa sallam*- : «*Ô Muhammad Qui a tué la bête trouvée morte ?* » Il répondit ***« Allah. »*** Et aux polythéistes de rétorquer *: « Et comment rends-tu licite la bête que toi et tes compagnons tuez, et tu rends illicite celle tuée par Allah ?* » Alors la parole d'Allah le Très-Haut fut révélée :

« Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom d'Allah n'a pas été prononcé, car ce serait [assurément] une perversité. Les diables inspirent à leurs alliés de se disputer avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs »[5]

Fait également partie du polythéisme, le fait de faire des retraites spirituelles *(Al-Iʿtikâf)* auprès des tombes des prophètes, des Compagnons ou des gens du pouvoir, ou encore d'effectuer des pèlerinages dans l'optique de visiter ces tombes.

En effet, les gens connaissent la personne pieuse qui y est enterrée et ils la prennent pour une source de bénédictions. Tantôt, ils adressent leurs prières aux occupants de ces tombes, et les prennent pour intermédiaires entre eux et Allah [et c'est du polythéisme majeur *(Shirk Akbar)] ;* tantôt, ils prient Allah autour de ces tombes, et adressent à Allah leurs invocations [pensant que le lieu aura une

[4] Rapporté par l'imam Ahmad, At-Tirmidhî, Ibn Jarîr, et Ibn Kathîr qui le rapporte dans son *Tafsîr*, sans commenter le degré d'authenticité du hadith.
[5] Rapporté par At-Tirmidhî (3069), livre de l'exégèse du Coran. Au début de l'avènement de l'islam, les polythéistes tentaient de semer le trouble dans le coeur des nouveaux convertis par des questions de *ce* genre.

incidence bénéfique]. Le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- [6] a définitivement barré la route à cette deuxième forme, car c'est le début du polythéisme.

On rapporte dans les deux recueils authentiques d'Al-Bukhârî et de Muslim, que le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- au cours de la maladie qui précéda sa mort, dit : **« *Allah a maudit les juifs ; ils ont pris les tombes de leurs saints comme lieux de prière* »**, mettant ainsi sa communauté en garde contre ces agissements. ‘Â'ishah -*qu’Allah l’agrée*- a rapporté : « *Si ce n'était à cause de cela, on aurait creusé sa tombe à l'extérieur de sa maison, mais l'on craignit qu'elle ne soit prise comme lieu de prière*.»[7]

Et le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit : **« *Ne prenez pas ma tombe comme lieu de fréquentation (ou de fête), mais faites les prières sur moi où que vous soyez, car elles me parviendront.* »**[8]

Et le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit aussi : **« *Allah a maudit les visiteuses des tombes, ainsi que les gens qui les prennent comme lieu de prière [et allument dessus des cierges].* »** [9]

On rapporte dans *Al-Muwattâ* que le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit : **« *Ô Seigneur ! Ne fais pas de ma tombe un monument que l'on adore.* »**[10]

Et dans le *Sahîh* de Muslim, ‘Alî -*qu’Allah l’agrée*- rapporte : *« Le Prophète -salla llahou ‘alayhi wa sallam- m’a envoyé [en mission] et m’a chargé de niveler toute tombe élevée, et d'effacer toute représentation.* »[11]

Le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- ordonna d'effacer toute représentation de personne défunte ainsi que de détruire toute statue élevée sur une tombe, car ce sont des moyens qui mènent au polythéisme.

Lorsque ‘Umar -*qu’Allah l’agrée*- fut informé du fait que des gens se rendaient à l'arbre sous lequel le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- avait conclu un pacte avec ses Compagnons, il ordonna de l'abattre.

---

[6] Salla Allahou ‘alayhi Wa Salam « *Prière et salut d'Allah sur lui* » ; les musulmans se doivent de saluer le prophète Muhammad, selon l'injonction coranique contenu dans le verset 56 de la sourate *les Coalisés*. Il existe aussi de nombreux hadiths qui incitent à le faire. La prière d'Allah n'est bien sûr pas comme celle de Ses serviteurs, mais, c'est, selon l'explication d'Abû Al-‘Âliya, l'éloge que fait Allah du Prophète auprès des anges. Et l'explication de Sufyân At-Thawrî de ce verset est que : « La prière d'Allah est une miséricorde, et la prière des anges est une demande de pardon [pour les croyants auprès d'Allah] » (Ibn Kathîr, *Tafsîr ul-Qur'ân il-‘Adhîm* : 3/668).
[7] Rapporté par Al-Bukhârî (1/444) dans le livre de la prière ; Muslim (531) dans le livre des mosquées.
[8] Rapporté par Abû Dâwûd (2042, livres des rites du Pèlerinage.
[9] Rapporté par Abû Dâwûd (3236) dans le livre de obsèques ; At-Tirmidhî (320) dans le livre de la prière ; An-Nassâ'î (4/94-95) et Ibn Mâjah (1575) respectivement dans leur livre des obsèques.
[10] Rapporté par Mâlik ibn Anas dans son *Muwattâ* (85) dans le chapitre de la réduction de la prière en voyage.
[11] Rapporté par An-Nassâ'î (4/ 94), livre des obsèques.

D'autre part, Abû Mûssâ -*qu'Allah l'agrée*- dépêcha un homme vers ʿUmar -*qu'Allah l'agrée*- pour l'informer que la tombe de Daniel[12] était découverte. Cette tombe contenait des feuillets sur lesquels se trouvaient des prophéties, certaines concernant les musulmans. Mais les gens, lors des sécheresses, dévoilaient la tombe et ils obtenaient la pluie [prétendaient-ils]. Alors, ʿUmar envoya un homme à qui il ordonna de creuser pendant la journée treize tombes ; puis d'ensevelir la dépouille de Daniel pendant la nuit, dans l'une d'entre elles, afin que les gens ne sachent pas laquelle des tombes est la sienne. Sinon, ils auraient été tentés [de perpétuer les mêmes actes de polythéisme].

Le fait de prendre les tombes pour des lieux de prières - même si l'on ne construit pas par-dessus une mosquée - est parmi les choses qu'Allah et son Prophète ont interdites.

En effet, prendre des tombes pour lieu de prière et y construire des mosquées sont des actes défendus en islam, et rien de ce genre ne s'est produit du temps des Compagnons *(As-Sahâba)* et de ceux qui les ont suivis *(AtTâbi'în).*

Alors que l'ami privilégié d'Allah (Ibrâhîm AI-Khalîl[13]) était enterré dans une grotte bien fermée, personne n'avait jamais tenté d'y pénétrer. Les Compagnons n'ont jamais effectué de voyage vers cette tombe ou vers toute autre tombe.

On rapporte dans les deux recueils authentiques d'Al-Bukhârî et de Muslim, que le Prophète -*salla llahou 'alayhi wa sallam*- a dit : « ***Il n'est permis de voyager (dans un but d'adoration) que vers trois mosquées : la mosquée Sacrée [de Mekka], la mosquée AI-Aqsâ [à Jérusalem], et cette mosquée-ci [la mienne, à Médine].*** »[14]

Tous ceux parmi les Compagnons ou les Successeurs qui entreprenaient le voyage à la mosquée *AI-Aqsâ* n'y effectuaient que leurs prières et revenaient ensuite sans visiter la grotte d'Ibrâhîm, l'ami privilégié d'Allah, ou tout autre endroit. Cette grotte est restée bien fermée jusqu'au moment où les chrétiens ont occupé la Syrie à la fin du quatrième siècle de l'Hégire (9ème siècle de l'ère chrétienne). Ils la prirent pour église, et quand les musulmans reconquirent ces territoires, certains la prirent pour mosquée. Mais les hommes de sciences s'y opposèrent.

Ces lieux n'ont jamais été visités par les Pieux Prédécesseurs *(As-Salaf),* car ce sont des lieux [où l'on commet beaucoup d'actes] de polythéisme. C'est pourquoi on y trouve beaucoup de diables[15]. Plus d'un peut témoigner les avoir déjà vus sous une apparence humaine, [prétendant] leur révéler des secrets. Certains ont cru qu'ils étaient des hommes parmi les humains qui vivaient retirés. Cependant, ce sont des *Jinns*. Et le mot « homme » est aussi utilisé pour désigner les *Jinns*, comme dans le verset où le Très-Haut dit :

---

[12] Il est fait mention de Daniel dans *Sunan AI-Bayhaqî,* précisant qu'il est le premier envoyé d'Allah à avoir réclamé des témoins pour un cas d'adultère. Le degré d'authenticité n'est pas précisé.

[13] Ibrâhîm est l'ami privilégié (ou proche) d'Allah. Voir les Femmes, v. 125 (traduction approximative) : « **... Et Allah avait pris Abraham pour ami privilégié.** »

[14] Rapporté par Al-Bukhârî (1189), chapitre du mérite de la prière dans la Mosquée Sacrée de Mekka et la mosquée de Médine; Muslim (3/541) commentaire d'An-Nawawî.

[15] C'est-à-dire des *Jinns* mécréants qui éprouvent les gens par leurs mensonges.

« **Or, il y avait parmi les humains, des hommes (des mâles) qui cherchaient protection auprès des hommes parmi les Jinns mais ils ne firent qu'accroître leur détresse.** »

(Sourate Les djinns (Al-Jinn) V 6)

Toutes ces superstitions et autres choses de ce genre qui se sont infiltrées dans l'islam, sont contraires à ce qu'Allah a révélé à Muhammad -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*-, c'est-à-dire l'unicité pure *(at-Tawhîd)*, la revivification de la religion, et le rejet des voies du polythéisme qu'a ouvertes Satan.

Et c'est pour cette raison que ceux qui s'écartent le plus du *Tawhîd*, de la sincérité *(al-Ikhlâs)*[16], et de la connaissance de l'islam, sont ceux qui accordent le plus de respect à ces lieux de *Shirk.*

Par contre, ceux qui sont informés sur la tradition de Muhammad -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- *(as-Sunnah)* sont les plus proches du *Tawhîd* et de la sincérité.

De même, les gens ignorants sont les plus proches du polythéisme et de l'innovation *(al-Bid‘ah).* C'est la raison pour laquelle on les rencontre encore plus dans la secte *Râfidha*[17], car ils sont plus ignorants, plus polythéistes et plus innovateurs que les autres. Ils honorent leurs [soi-disant] lieux saints qui sont les tombes et autres, et abandonnent les mosquées. Et ils ne font pas la prière du vendredi, ni les prières quotidiennes en congrégation.

Quant à leurs « lieux saints », ils les honorent et vont même jusqu'à croire que leurs visites « pieuses » sont plus importantes que le pèlerinage à la Mecque.[18]

Or, plus la personne suit la religion de Muhammad -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*-, plus elle parfait son *Tawhîd* et sa sincérité. Par contre, plus la personne s'écarte de cette religion, plus sa pratique diminuera. Quand son éloignement sera devenu important, alors apparaîtront chez elle des actes de polythéisme et des innovations, qu'on ne trouve pas chez celle qui est proche des enseignements du Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*-.

Cependant, Allah nous a ordonnés de Lui vouer le culte dans les mosquées, et c'est ce que l'on appelle « peupler » les mosquées.

---

[16] *Al-Ikhlâs* pourrait se traduire par la pureté de l'intention, le dévouement à Allah et la sincérité que Lui voue le croyant dans tous ses actes.

[17] Le mot *Râfidhah* (du verbe *Rafadha :* refuser) est souvent employé pour désigner les chiites ; c'est une des sectes qui refusent les trois premiers califes (Abû Bakr, ‘Umar et ‘Uthmân) et les considère comme apostats, ainsi que nombre de Compagnons - qu'Allah nous préserve de cet égarement !

[18] Les chiites effectuent de nombreux pèlerinages à des tombeaux situés à Kerbala, Qum et d'autres villes

Et Allah le Très-Haut dit :

« **Ne peupleront les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah et au Jour dernier..** »[19],

(Sourate Le repentir (At-Tawbah) V 43)

Et Il n'a pas dit : « Ne peupleront les lieux de polythéisme. »

En ce qui concerne la construction des mosquées, n'importe qui peut le faire, pieux ou non. Le Prophète -*salla llahou 'alayhi wa sallam*- a dit : ***« Quiconque construit une mosquée pour Allah, Allah lui construit une maison au Paradis.»***[20]

De plus, beaucoup des lieux de convergence [des polythéistes], et même la majorité de ces lieux sont des lieux au contenu mensonger, à l'exemple du monument au Caire où l'on prétend conserver la tête de Hussayn[21](rad), alors qu'elle n'a jamais été amenée jusque là.

Il en est de même pour le prétendu tombeau de 'Alî dans l'état de Bani Buwayh. Al-Hâfizh (Ibn Hajr) et bien d'autres ont dit à ce propos : « C'est plutôt la tombe d'Al-Mughîrah ibn Shu'ba, tandis que 'Alî a été enterré au palais du gouvernement à Kûfa[22] ; Mu'âwiyah a été enterré au palais du gouvernement de Damas, et 'Amr ibn ul-'Âs a été enterré au palais du gouvernement au Caire, de peur que les *Khawârij*[23] ne le déterrent s'ils avaient été inhumés dans les cimetières. »

---

[19] Le mot *'Amara* signifie, dans son sens général, « construire », mais dans le verset, le verbe signifie « peupler » car le fait de construire des mosquées n'est pas réservé aux gens pieux. D'où la discussion qui s'en suit.
[20] Rapporté par Ibn Mâjah (737), livre des mosquées.
[21] Hussayn est l'un des deux fils de 'Ali (le deuxième étant Hassan).
[22] Ville qui se situe actuellement en Irak.
[23] Secte détestable qui n'a eu de cesse de se rebeller, à la mort du Prophète e et tout au long de l'histoire, contre les califes et les dirigeants musulmans, faisant ainsi couler plus souvent le sang des musulmans que celui de leurs ennemis.

Règle numéro 4

[Appliquer la Sunnah du Prophète]

Il faut noter que si ton oeuvre est juste (c'est-à-dire conforme à la *Sunnah*[24]*)*, mais non vouée exclusivement à Allah, alors elle n'est pas agréée. De même, si elle est vouée exclusivement à Allah, mais n'est pas conforme à la *Sunnah*, alors, elle ne saurait être acceptée. Ainsi, elle doit être vouée exclusivement à Allah et juste, conforme à la *Shari'ah*[25] de Muhammad -*salla llahou 'alayhi wa sallam*-.

Ainsi, Allah - Gloire et pureté à Lui - a dit au sujet des savants, des gens pieux et des gens instruits parmi les gens du Livre :

« **Dis : "Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont plus grands perdants en œuvres ? Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginaient faire le bien".** »

(Sourate La caverne (Al-Kahf) V103,104)

Et Allah le Très-Haut dit :

« **Ce jour-là, il y aura des visages humiliés, préoccupés, harassés. Ils brûleront dans un feu ardent.** »

(Sourate L'enveloppante (Al-Ghashiyah) V 2-4)

Ces versets ne concernent pas uniquement les gens du Livre mais toute personne qui fait un effort dans le domaine d'une science, d'un travail ou d'une étude, et dont finalement l'effort n'est pas conforme à la *Shar'îah* de Muhammad -*salla llahou 'alayhi wa sallam*-. Par conséquent, cette personne se trouvera du nombre des perdants mentionnés par Allah dans Son Noble Livre, même si elle est douée d'intelligence et de sagacité, et qu'elle possède les qualités de l'ascétisme et du bon comportement. Ceci n'est pas une excuse valable et ne saurait ni lui procurer le bonheur (sur terre), ni l'épargner du châtiment (dans l'au-delà), sauf si elle se conforme au Livre d'Allah (le Coran) et à la *Sunnah.*

[…]

On rapporte dans le *Sahîh* d'Al-Bukhârî, par Abû Sa'id Al-Khudrîy -*qu'Allah l'agrée*- : « J'ai entendu l'Envoyé d'Allah -*salla llahou 'alayhi wa sallam*- s'exprimer ainsi : « ***Il apparaîtra parmi vous des gens qui vous feront mépriser votre prière au vu de la leur, votre jeûne au vu du leur, vos œuvres au vu des leurs ; ils réciteront le Coran sans***

[24] *Sunnah :* tradition du Prophète (saws) qui est constituée de ses caractéristiques physiques et morales, de ses faits et gestes, de ses paroles et son silence, car son silence devant une situation signifie son approbation.
[25] *Shari'ah:* ensemble des lois divines avec lesquels un prophète a été envoyé. Cet ensemble de lois est abrogé par la venue d'une nouvelle loi et la *Sharî'ah* de Muhammad *(saws)* abroge toutes celles qui ont précédées.

qu'il ne dépasse leur gorge[26] ; ils traverseront la religion comme la flèche traverse le gibier. Si l'on regarde la pointe de la flèche, on ne voit rien. Si on regarde l'orifice, on ne voit rien. Si l'on regarde le pelage, on ne voit rien ; de sorte que l'on doute que la flèche ait été lancée. »[27]

Dans le *Sahîh* d'Al-Bukhârî également, [du hadith de ‘Alî -*qu'Allah l'agrée*-] : « J'ai entendu le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- dire : « ***A la fin des temps, viendront des gens jeunes, faibles d'esprit, qui répéteront les paroles du meilleur des hommes (le Prophète -*****salla llahou ‘alayhi wa sallam*****-), et qui traverseront l'islam comme la flèche traverse le gibier. Leur foi ne dépassera pas leurs gosiers. Où que vous rencontriez ces gens-là, tuez-les, car au Jour de la Résurrection, il y aura une récompense pour ceux qui les auront tués.[28] »*** »[29]

Et le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit : « ***Il y aura à la fin des temps des menteurs qui rapporteront des hadiths que ni vos pères et ni vous-mêmes n'ont jamais entendu. Prenez garde qu'ils ne vous égarent et qu'ils ne vous séduisent. »***[30]

Et le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit : « ***Tous les prophètes qu'Allah a envoyés parmi les communautés qui m'ont précédé, ont eu des disciples et des compagnons qui ont suivi leur tradition et se sont conformés à leurs ordres. Par la suite, ces communautés ont été succédées par des générations de gens qui disaient ce qu'ils ne faisaient pas, et qui faisaient ce que l'on ne leur avait pas ordonné de faire. Celui qui les combat de sa main est un croyant, celui qui les combat avec sa langue (par la désapprobation verbale) est un croyant et celui qui les combat dans son cœur (en détestant ce qu'ils font) est un croyant ; ceci est la dernière forme de combat après laquelle il n'y a plus de foi, même du poids d'un grain de moutarde. »***[31]

Le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit : « ***Un groupe de ma communauté demeurera dans la vérité. Ni ceux qui les abandonneront, ni ceux qui les contrediront ne sauront leur nuire, jusqu'à ce qu'Allah donne Son ordre (le Jour du Jugement). »***[32]

Et le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit : « ***Toute ma communauté ira au paradis sauf celui qui refuse »***. On lui demanda : « Ô Prophète ! Et qui est donc celui qui refuse ? », et au Prophète de dire : « ***Quiconque m'obéit entrera au paradis, et***

---

[26] C'est-à-dire qu'ils récitent le Coran saris le comprendre. C'est la secte des *Khawârij* qui est décrite ici. Voir *Fath ul-Bârî*, volume 12.

[27] Rapporté par Al-Bukhârî (5058), livre des mérites du Coran.

[28] Le jugement concernant les *Khawârij* est sévère car leur danger pour la communauté est grand. Le fait de les tuer n'est pas laissé à l'initiative personnelle, mais c'est une responsabilité qui incombe aux autorités.

[29] Rapporté par Al-Bukhârî (5057), livre des mérites du Coran; Muslim (3/116) commentaire d'An-Nawawî, livre de la Zakât.

[30] Rapporté par Muslim (1/65) commentaire d'AnNawawî, selon Abû Hurayrah.

[31] Rapporté par Muslim (1/228) commentaire d'An Nawawî, dans le livre de la foi, selon Ibn Mas‘ûd.

[32] Rapporté par Al-Bukhârî (3641), livre des vertus ; Muslim (4/583) commentaire d'An-Nawawî, livre du pouvoir, selon Mu‘âwiyah.

quiconque me désobéit, aura refusé [d'y entrer]. »[33]

Ibn ʿUmar -*qu'Allah ta'ala l'agrée*-rapporte du Prophète -*salla llahou 'alayhi wa sallam*- qu'il a dit : ***« Nul d'entre vous ne croira [vraiment] jusqu'à ce que ses passions soient conformes à ce qui m'a été révélé. »***[34]

C'est un devoir que de rechercher la science qu'Allah a révélée à Son Prophète -*salla llahou 'alayhi wa sallam*- sous la forme du Livre (le Coran) et de la sagesse (la *Sunnah),* et d'en comprendre le sens comme l'ont compris les Compagnons *(as-Sahâba),* les Successeurs *(at-Tâbi'în)* et tous ceux qui ont suivi leur voie. Tout ce dont les gens ont besoin a été clarifié par Allah et Son Prophète, sans qu'il n'y ait besoin d'en rajouter, et à plus forte raison, dans les fondements du *Tawhîd* et de la croyance.

Après avoir compris ce que le Prophète a expliqué, on peut examiner ce que les gens ont dit et ce qu'ils ont voulu dire. Mais, on se doit d'examiner leurs paroles à la lumière du Coran, de la *Sunnah,* et de la raison saine, celle qui est en accord avec le Prophète -*salla llahou 'alayhi wa sallam*-, la juste balance avec le Coran, et c'est cela le chemin qui mène vers la guidée.

Quant au chemin de l'égarement, de l'innovation et de l'ignorance, c'est le contraire : c'est apporter des innovations basées sur les opinions des gens et leurs interprétations, puis de vouloir les justifier par des enseignements du Prophète C'est aussi déformer le sens des mots et les interpréter pour les rendre en conformité avec les règles qu'ils ont inventées.

Ces gens-là, on les voit, sur une même question, s'appuyer sur ce que le Prophète -*salla llahou 'alayhi wa sallam*- a rapporté, sans en retirer la guidée, mais plutôt ce qui leur convient, puis de s'en servir comme argument.

Quant à ce qui n'est pas conforme à leur vision, ils le transforment tout comme « **ceux (les juifs) qui détournent les mots de leur sens** »[35] ou ils l'interprètent comme « **ceux qui ne connaissent du Livre que leurs aspirations** ».[36]

Beaucoup d'entre eux consultent l'explication du Coran et du Hadith pour y trouver ce qui coïncide avec leur vision des choses, et d'autres ne se soucient même pas de baser leur argumentation sur les textes, comme ceux parmi les juifs auxquels Allah a fait allusion dans le verset :

« **... Ils profèrent des mensonges contre Allah alors qu'ils savent.** »

(Sourate La famille de 'Imran (Ali-'Imran) V 75)

---

[33] Rapporté par Al-Bukhârî (7280), livre de l'attachement ferme (au Coran et à la *Sunnah),* selon Abû Hurayrah.

[34] Rapporté par Al-Baghawî dans *Sharh us-Sunnah* (1/201). Hadith faible.

[35] Traduction approximative de l'Extrait du verset 46, les Femmes ; voir aussi la Table Servie, v. 13 et 41.

[36] Traduction approximative de l'Extrait du verset 78, la Vache.

Puis, sont venus après eux, des gens qui, de bonne foi, ont cru à leurs paroles, et qui ont ainsi été pris de doutes. Allah le Très-Haut dit :

« ... Ceux à qui le Livre a été donné en héritage après eux sont vraiment à ce sujet dans un doute troublant. »

(Sourate La consultation (Achoura) V 14)

Et on rapporte dans les deux recueils authentiques d'Al-Bukhârî et de Muslim, que le Prophète -*salla llahou ʻalayhi wa sallam*- a dit **: «** ***Vous suivrez pas à pas le chemin de ceux qui vous ont précédés, même s'ils vous conduisent jusqu'à un trou de lézard ».*** Alors nous dîmes**:** « Ô Envoyé d'Allah ! Sont-ils les juifs et les chrétiens ? » ***« Eh bien, qui donc alors ? »,*** s'écria-t-il. »[37]

Ceci est la preuve que ce qu'Allah a reproché aux gens du Livre se manifestera dans cette communauté, parmi ceux qui cherchent à les imiter. C'est la vérité et on peut en témoigner (même de nos jours).

Allah le Très-Haut dit :

« Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est cela (le Coran), la vérité. Ne suffit-il pas que ton Seigneur soit témoin de toute chose ? »

(Sourate Les versets détaillés (Fussilat) V 53)

Quiconque médite sur ce qu'Allah a révélé à Son Prophète -*salla llahou ʻalayhi wa sallam*-, réalisera qu'il s'est produit beaucoup de cas semblables. Donc, quiconque ajoute à la religion une chose que n'a pas faite le Prophète -*salla llahou ʻalayhi wa sallam*-, ni les Compagnons, ni ceux qui les ont suivis, sous entend que la religion est incomplète.
Anas (rad) rapporte que le messager d'Allah -*salla llahou ʻalayhi wa sallam*- a dit :

« Ne vous imposez pas des choses à vous-mêmes, sinon Allah vous imposera des choses. Les gens se sont imposés des choses à eux-mêmes, alors Allah leur a imposé des choses. Au, sujet de leurs retraites dans des ermitages, Allah lé Très-Haut a dit :

« ... Le monachisme qu'ils inventèrent, nous ne le leur avons nullement prescrit...[38] »[39]

ʻAishah -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Prophète -*salla llahou ʻalayhi wa sallam*- a dit : ***« Pourquoi ces gens-là s'abstiennent-ils d'une chose que je fais moi-même ? Par***

[37] Rapporté par Al-Bukhârî (6/360) dans le récit des prophètes ; Muslim (2669), dans le livre de la science.
[38] Le fer (Al-Hadid) V 27
[39] Rapporté par Abû Dâwûd (4904), livre du comportement. Hadith faible.

Allah, je suis le plus savant d'entre eux et celui qui craint le plus Allah. »[40]

Anas Ibn Mâlik -*qu'Allah l'agrée*- a rapporté : « Trois personnes vinrent aux maisons des femmes du Prophète -*salla llahou 'alayhi wa sallam*- se renseigner sur ses actes d'adoration. Une fois informés, ils eurent l'air de trouver cela peu et ils dirent : *« Qui sommes nous à côté du Prophète -salla llahou 'alayhi wa sallam-, à qui Allah a pardonné ses péchés passés et à venir ? »* L'un d'eux décida : *« En ce qui me concerne, je passerai toutes les nuits en prière et je ne dormirai point. »* A l'autre de dire : *« je jeûnerai continuellement et je ne romprai pas mon jeûne. »* Et au troisième d'ajouter : *« je m'écarterai des femmes ; Je ne me marierai plus. »* Quand le Prophète -*salla llahou 'alayhi wa sallam*- apprit cela, il demanda : ***« Est-ce vous qui avez dit ceci et cela ? Quant à moi, je jure par Allah, que je suis celui qui craint le plus Allah et le plus pieux d'entre vous ; cependant, je jeûne et je romps mon jeûne ; je prie une partie de la nuit et je dors pendant une partie, et j'épouse les femmes. Alors, quiconque s'écarte de ma Sunnah n'est pas des miens ».***[41]

Le Prophète -*salla llahou 'alayhi wa sallam*- a dit aussi : **« *Vous êtes les mieux informés au sujet de votre vie mondaine tirez-en profit.* »**[42]

'Â'ishah -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Prophète -*salla llahou 'alayhi wa sallam*- récita :

« **C'est lui qui a fait descendre sur toi le Livre : il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque...** »

(Sourate La famille de 'Imran (Ali-'Imran) V 7

Le prophète -*salla llahou 'alayhi wa sallam*- dit : **« *Si vous voyez ceux qui suivent plutôt les versets sujets à interprétation, et abandonnent les versets sans équivoque, ceux-là sont ceux qu'Allah a nommés les gens de l'égarement. Alors, prenez garde qu'ils ne vous égarent.* »**[43]

Ibn 'Umar -*qu'Allah l'agrée*- a dit : « Je me suis retiré chez le Prophète -*salla llahou 'alayhi wa sallam*- et celui-ci entendit la voix des deux hommes qui se disputait à propos d'un verset. Il sortit l'air fâché et dit : ***« Certes, ceux qui vous ont précédés ont été anéantis par l'abondance de leurs questions et leurs divergences à l'égard de leurs prophètes. Ce***

---

[40] Rapporté par Al-Bukhârî (7301), livre de l'attachement ferme (au Coran et à la *Sunnah).*
[41] Rapporté par Al-Bukhârî (5063), livre du mariage.
[42] Rapporté par Muslim (5/213), livre des mérites, commentaire d'An-Nawawî.
[43] Rapporté par Al-Bukhârî (4547), livre de l'exégèse du Coran ; Muslim (5/522), commentaire d'An-Nawawî, livre de la science.

que je vous ai ordonné, accomplissez-le dans la mesure de vos moyens, et ce que je vous ai défendu de faire, évitez-le. »[44]

Et le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit : « ***Quiconque fait revivre l'une de mes traditions tombée dans l'oubli après moi (ma mort), aura la récompense de tous ceux qui la pratiquent, sans que leurs récompenses ne soient diminuées. Et quiconque apporte une innovation, un égarement, que ni Allah ni Son messager n'agrée, supportera les péchés de tous ceux qui la pratiquent, sans rien diminuer de leur fardeau. »***[45]

Dans les Sahîh d'Al-Bukhârî et de Muslim, ‘Â'ishah -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit ***: « Quiconque apporte à notre religion une nouveauté qui n'en fait pas partie, elle lui sera rejetée. »***[46]

‘Urnar Ibn ul-Khattâb -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Messager d’Allah a dit à ‘Â'ishah -*qu'Allah l'agrée*- :

« Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes...[47]» sont les innovateurs et ceux qui suivent leurs passions et ils font partie de cette communauté. »[48]

Al-‘Irbâdh ibn Sâriya -*qu'Allah l'agrée*-a dit : « Nous priâmes la prière de l'aube derrière le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- puis il nous fit un prêche qui fit frémir les cœurs et couler les larmes. L'un de nous lui dit alors *« Ô Envoyé d'Allah, on dirait un sermon d'adieu. Fais-nous une (dernière) recommandation »*. Il répondit : ***« je vous recommande d'adorer Allah, d'écouter votre chef et de lui obéir, même s'il est un esclave abyssin. Certes, celui d'entre vous qui vivra, verra de nombreuses discordes. Il vous incombe donc de suivre ma voie et celle des califes bien guidés, qui guident vers le bien après moi. Accrochez-vous y de toutes vos forces et gardez-vous des innovations religieuses, car toute innovation est un égarement. » »***[49]

‘Abdullah Ibn ‘Umar -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit : « ***Les Fils d'Israël se sont divisés en soixante-douze sectes ; cette communauté se divisera en soixante-treize sectes. Toutes iront en enfer sauf une. »*** Ils dirent : *« Laquelle, ô Messager d’Allah ? »* Il répliqua : ***« Ce sont ceux qui œuvrent dans la voie sur laquelle je me trouve, moi et mes Compagnons.»***[50]

‘Abdullah Ibn Mas‘ûd -*qu'Allah l'agrée*-, a dit : « *Certes, la meilleure des paroles est le*

---

[44] Rapporté par Muslim (5/523), commentaire d'An Nawawî, livre de la science.
[45] Rapporté par At-Tirmidhî (2677), livre de la science, qui le considère comme bon.
[46] Rapporté par Al-Bukhârî (3697), livre de la conciliation ; Muslim (4/312), commentaire d'An-Nawawî, livre des procès.
[47] Les Bestiaux, V 159
[48] Hadith faible. Voir *Tafsîr Ibn Kathîr.* 2/263.
[49] Rapporté par Abû Dâwûd et At-Tirmidhî (3676), livre de la science ; celui-ci considère ce hadith comme authentique ; *Musnad ul-Imâm Ahmad* (4/126-127).
[50] Rapporté par At-Tirmidhî (2641), livre de la science.

Livre d'Allah ; et le meilleur guide est Muhammad et la pire des choses est l'innovation en religion. »[51]

Abû Mukhtâr At-Tâ'î -*qu'Allah l'agrée*- rapporte d'Ibn Akhî Al-Hârith Al-A‘war -*qu'Allah l'agrée*- : « Je passai près de la mosquée, lorsque je vis des gens engagés dans une discussion. J'entrai chez ‘Ali -*qu'Allah l'agrée*- et je l'en informai : « *Ô Chef des croyants ! As-tu remarqué que les gens sont rentrés dans les polémiques ?* » Il dit : « *L'ont-ils déjà fait ?* » « *Oui* », dis-je. Il dit : « *J'ai entendu le Messager d'Allah -salla llahou ‘alayhi wa sallam- dire :* ***« Certes, les polémiques seront une source de division »***. Je lui ai alors demandé : « *Quelle est la solution, ô Messager d'Allah ?* » Il dit ***: « Le Livre d'Allah contient les renseignements de ce qui s'est passé et de ce qui va se passer, ainsi que le manière de juger entre vous. C'est le Livre qui tranche entre le vrai et le faux, et non point une plaisanterie frivole. Quiconque se montre arrogant et l'abandonne, Allah le brisera. Et quiconque cherche un autre guide en dehors de lui, Allah l'égarera, car c'est cela, le câble solide d'Allah, le rappel sage et le chemin droit. Les passions ne sauraient emporter celui qui s'y conforme, et les langues ne sauraient en faire une confusion. Les savants n'en seront jamais rassasiés. C'est le Livre qui ne s'use pas à force d'être répété. Le Livre dont les miracles ne prendront jamais fin. Et c'est le Livre au sujet duquel les Jinns ne cesseront de dire quand ils l'entendent :***

« ... Nous avons certes entendu une lecture (le Coran) merveilleuse, qui guide vers la droiture... »[52] ***Celui qui s'exprime par lui a dit la vérité, et celui qui le met en pratique sera récompensé, tout comme celui qui invite les gens à le suivre sera guidé sur le droit chemin. »***[53]

L'expression « ***Les passions ne sauraient emporter celui qui s'y conforme*** » signifie que celui qui s'y conforme ne peut pas devenir, à cause de lui, un innovateur, un égaré.

Et l'expression « ***Les langues ne sauraient en faire une confusion*** » signifie qu'une autre parole ne saurait s'y mêler de sorte que la vérité se confonde avec le mensonge. Le Très-Haut a dit :

« **En vérité, c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien.** »

(Sourate Al-Hijr V 9)

Le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit : « ***Certes, la religion au début était étrange ; et elle redeviendra étrange comme elle a débuté. Heureux sont les "étrangers"***

[51] Rapporté par Muslim selon Jâbir (2/517), commentaire d'An-Nawawî, chapitre du sermon du Prophète à le vendredi.
[52] Les Jinns, V 1-2
[53] Rapporté par At-Tirmidhî (2906), livre des mérites du Coran : hadith faible. Voir *Tuhfat ul-Ahwadhî, 8/3070.*

qui répareront ce que les gens ont gâté de ma Sunnah après ma mort. »[54]

Abû Hurayrah -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit : ***« Quiconque appliquera ma Sunnah 'lorsque ma communauté sera dépravée aura la récompense de cent martyrs. »***

Et Abû Hurayrah -*qu'Allah l'agrée*- rapporte aussi que le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit ***: « Vous vivez des temps où celui d'entre vous qui abandonne dix choses qu'Allah a ordonnées verra sa perte. [Puis, il viendra un temps où celui qui appliquera dix choses de ce qu'Allah a recommandé sera sauvé.] »***[55]

‘Abdullah Ibn Mascû’d -*qu'Allah l'agrée*- a dit : « *Le Prophète -salla llahou ‘alayhi wa sallam- traça une ligne sur le sol puis, il dit :* ***« Ceci est la voie d'Allah »*** *, puis il traça des lignes à droite et à gauche de la première et dit :* ***« Ceux-ci sont des sentiers et à chaque sentier se trouve un Satan qui appelle à le suivre [et à dévier du chemin d’Allah]. »*** Et il récita :

« Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété.[56] ***»***[57]

Abû Hurayrah -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit « *Le Coran a été révélé dans cinq domaines le licite, l'illicite, les versets sans équivoque, les versets qui sont sujets à interprétation et les récits. Autorisez donc le licite et interdisez l'illicite, appliquez les versets sans équivoque, croyez aux versets sujets à interprétation et méditez sur les récits.* »

Ibn ‘Abbâs -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit : ***« Les choses se divisent en trois catégories : l'une dont l'égarement est clair, écartez-vous en. L'autre dont la droiture est claire, suivez-la. Et la dernière qui fait l'objet de divergence de point de vue, alors, remettez-vous en à Allah le Très-Haut. »***[58]

Dans les deux recueils authentiques d'Al-Bukhârî et de Muslim, Abû Mûssâ -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a dit ***: « Le croyant qui lit le Coran est comme le cédrat (fruit au parfum de citronnelle) dont le goût est agréable et le parfum aussi. Le croyant qui ne lit pas le Coran est comme une datte dont le goût est agréable et qui n'a pas de parfum. L'hypocrite qui lit le Coran est comme le***

---

[54] Rapporté par At-Tirmidhî (2630), livre de la foi, selon Talha, selon son père, selon son grand-père.
[55] Rapporté par At-Tirmidhî (2267), livre des troubles. Hadith faible, mais il existe, pour la portion entre crochets, un hadith avec un sens approchant, rapporté par l'imam Ahmad, dont la chaîne de rapporteurs est interrompue. Voir *Majma'uz-Zawâ'id* (1/127).
[56] Les Bestiaux, V153
[57] *Musnad ul-Imâm Ahmad* (4131).
[58] Rapporté par Ibn ‘Abdul-Barr dans *Jâmi‘u Bayân il‘Ilm* (2/24).

myrte dont le parfum est agréable et la saveur amère. L'hypocrite qui ne récite pas le Coran est comme la coloquinte dont la saveur est amère et qui n'a pas de parfum. »[59]

Il est alors clair qu'il y a parmi les lecteurs du Coran des croyants et des hypocrites.[60]

---

[59] Rapporté par Al-Bukhârî (7560), livre du *Tawhîd;* Muslim (2/451), commentaire d'An-Nawawî, chapitre du mérite de celui qui mémorise le Coran. Dans une autre version du hadith, on trouve « des débauchés » à la place des « hypocrites ».

[60] Les hypocrites sont ceux qui sont musulmans seulement en apparence, mais qui, au fond d'eux, sont mécréants.

Ce hadith renvoie au début du chapitre où l'auteur explique que les œuvres agréées par Allah sont celles qui réunissent deux conditions : la sincérité et le dévouement exclusif pour Allah, et la conformité à la *Sunnah* du Prophète -*salla llahou 'alayhi wa sallam*-. Les hypocrites font des actes conformes à la *Sunnah*, mais qui ne sont pas voués à Allah ; cela ne leur sera donc d'aucune utilité.

Ibn Battâl dit : « La signification de ce chapitre est que la lecture (du Coran) de l'hypocrite ou du débauché ne monte pas jusqu'à Allah, et ne lui est pas comptée ; ce qui est compté (comme bonne œuvre) est ce qui est accompli pour Allah sincèrement, dans le but de se rapprocher de Lui. » Voir *Fath ul-Bârî,* 13/655.

CONCLUSION

Le bonheur des premières générations et celui des dernières se trouvent dans le fait de suivre les messagers d'Allah; il est donc clair que les gens qui méritent le plus ce bonheur, sont ceux qui sont les plus instruits sur leurs enseignements et ceux qui les suivent le plus rigoureusement.

Ceux qui connaissent les paroles des messagers et leurs actes, puis les suivent sont ceux qui goûtent le bonheur à toute époque et en tout lieu. Ils sont le groupe sauvé de chaque communauté. Ce sont eux les *gens de la Sunnah et du Hadith* de cette communauté.

Les messagers ont clairement annoncé le message. Muhammad -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- est le dernier des messagers à qui Allah a révélé Son Livre, le Coran, qui confirme et prédomine en même temps sur les livres qui le précédent. Le Coran prédomine sur tous les autres livres. Le Prophète -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- a élucidé le message de la manière la plus claire, la plus complète et la plus parachevée.

Il -*salla llahou ‘alayhi wa sallam*- est le meilleur des conseillers parmi les serviteurs d'Allah ; il est compatissant et miséricordieux envers les croyants. Il a accompli sa mission, a remis le dépôt (le Message), a combattu dans le sentier d'Allah, et a adoré Allah jusqu'à ce que lui vînt la vérité évidente (la mort). C'est l'être le plus heureux, celui qui recevra le plus de bienfaits et celui qui atteindra le plus haut degré (dans l'au-delà). C'est l'être qui a suivi [le plus strictement les ordres d'Allah] et celui dont la science et les actes étaient les plus conformes [aux commandements d'Allah].

Et Allah - Gloire et pureté à Lui - est le Plus Savant [et la prière et la paix d'Allah sont sur le Prophète Muhammad].

Annexe :

Ce que signifie « Lâ Ilâha Illa llâh » et ce que signifie « El Kufr Bi Tâghût »

Muhammad Ibn ‘Abdelwahhâb, -*qu’Allah lui fasse miséricorde*- à dit :

« Sache qu’Allah te fasse miséricorde que l’obligation de connaître le témoignage qu’il n’est de vrai dieu qu’Allah passe avant l’obligation de la prière et du jeûne. Il est obligatoire pour tout serviteur de chercher après la signification de ceci, et c’est plus important encore que l’obligation de rechercher après la prière et le jeûne. Et l’interdiction de donner un associé à Allah et d’avoir Foi en le **Tâghût** est plus grave encore que l’interdiction de se marier avec sa mère ou sa tante. Ainsi, le plus haut niveau de la Foi en Allah c’est le témoignage qu’il n’y a de vrai dieu qu’Allah.

Et ceci veut dire que le serviteur doit témoigner que la divinité est totalement à Allah, et qu’il n’y en a aucune part qui soit destinée à un prophète ni à un ange ni à un saint. Mais c’est le droit exclusif d’Allah sur Ses serviteurs.

La divinité c’est ce que les gens de notre époque appellent « *mysticisme* ». Et le dieu était chez les arabes la même chose que ce que les gens aujourd’hui appellent « *Le Cheikh* » ou « *Le Sidî* » que l’on invoque, à qui on demande le secours dans les moments périlleux. Dès que l’homme sait que cette croyance qu’ont beaucoup de gens envers Chamsân[61] et ses semblables, ou envers le tombeau de certains compagnons du prophète, que cette croyance n’est autre que l’adoration que seul Allah mérite, et que quiconque a envers un prophète devient mécréant, et a mis en place un autre dieu avec Allah, [il saura] qu’une telle personne n’a pas attesté qu’il n’est de vrai dieu qu’Allah.

Et mécroire au **Tâghût** ça veut dire que tu rompes avec tout ce en quoi les gens ont une conviction en dehors d’Allah, que ce soit un Djinn ou un homme, un arbre ou une pierre ou autre que ça, et que tu témoigne que de sa mécréance et de son égarement même si c’est ton père ou ton frère. Quant à celui qui dit « Je n’adore rien avec Allah, et je ne m’oppose pas aux Sidîs ni aux mausolées sur les tombeaux » etc. Celui-ci à mentit lorsqu’il [prétend] confesser qu’il n’y a de vrai dieu qu’Allah. Il n’a pas Foi en Allah et n’a pas mécru en le **Tâghût**.

Et ceci était une courte parole mais qui nécessite une longue recherche, et un grand effort pour connaître la religion de l’Islam et pour connaître ce pour quoi Allah a envoyé Son messager –puisse Allah le bénir et le saluer- ainsi qu’une recherche de ce qu’ont dit les savants concernant le verset « **Quiconque mécroit au Tâghût tandis qu’il a Foi en Allah, il a saisi l’anse la plus solide** »[62] et qu’il fasse des effort pour apprendre ce qu’Allah a enseigné à Son messager et ce que Son messager à enseigné à sa communauté concernant le monothéisme. Et celui qui se montre inattentif à cela, c’est qu’Allah a scellé son cœur, une telle personne a fait primer ses jouissances mondaines sur sa religion et Allah ne l’a pas excusé de son ignorance. Et Allah sait mieux. »

Source : Dourar As-Saniyya, volume 2, pages 121

[61] Note : Chamsân et ses semblables il s’agit de tombeau qui étaient adorés à l’époque de l’auteur.
[62] La Vache, V256.

Tables des matières